

Assurance dommages ouvrage - PCT19

Code produit : PCT19

Niveau : Expertise

Modalité : Presentiel

Durée (en heure) : 7.0

Tarif : 462,00 € HT

Eligible DDA : oui

Public :

Dirigeants, managers et collaborateurs connaissant les bases du droit de la construction

Prérequis :

Aucun

Objectif

- Comprendre le contrat dommages ouvrage par la mise en œuvre dans des cas pratiques

Programme de la formation

1. Introduction
 - Contexte juridique
 - Déroulement de l'opération de construction
2. Assurance dommages ouvrage
 - Mise en jeu des garanties : dispositions légales

-
- Domaine d'application de l'assurance dommages ouvrage
 - Travaux soumis à l'obligation
 - Personnes concernées par l'obligation d'assurance
 - Bénéficiaire de la garantie
 - Sanctions en cas de défaut d'assurance
 - Étendue et mécanismes du contrat
 - Délimitation du risque assuré
 - Durée et montant de la garantie
 - Obligations de l'assuré
 - Engagements de l'assureur
 - Illustration avec des cas pratiques
3. Gestion des sinistres dommages ouvrage
- Règlement dans le cadre du préfinancement
 - Remboursement dans le cadre du recours
 - Illustration avec des cas pratiques

Moyens d'évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

Méthodes pédagogiques

- Réalisation de cas pratiques
- Exposés à partir d'un diaporama
- Échanges d'expériences